

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 28 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 22 mars 2019

Secrétaire de séance : Madame Apolline MIGNOT

L'An deux mil dix-neuf, le 28 mars à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents: (27) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS (arrivé à 20h00 – pouvoir donné à M. Alain RIME), Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Eric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Apolline MIGNOT, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ (arrivée à 19h25), Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (6) Madame Ghislaine HOUEL (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU (pouvoir donné à M. Thierry MARTIN), Madame Anne VÉRISSIMO (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Christophe MARÉCAUX, Monsieur Samuel DEVOYE (pouvoir donné à M. Philippe SIX), Monsieur Régis VALOUR.

1 - CREATION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE EN MATIERE DE SECURITE

Vu en commission n°1 le 18 mars 2019

Rapport de Madame le Maire.

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires et le décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017, relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique, fixent les conditions dans lesquelles, les fonctionnaires peuvent être autorisés à cumuler des activités accessoires à leur activité principale à temps complet.

Peuvent notamment être exercées à titre accessoire, des activités d'expertise et de consultation, sans préjudice des dispositions du 3° du l de l'article 25 septies de la loi du 13 juillet 1983 précitée et, le cas échéant, sans préjudice des dispositions des articles L. 531-8 et suivants du code de la recherche;

Considérant le besoin de la commune en matière d'expertise, de conseil et de consultation dans le domaine de la sécurité publique, pour la gestion de certains dossiers de sécurité spécifiques.

Madame le Maire propose la création d'une activité accessoire pour cette mission à compter du 1 avril 2019:

- Le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à un maximum de 10h00 hebdomadaires,
- L'agent sera rémunéré sur la base d'un taux horaire net de 19,80 € au titre des fonctions susvisées,

Il vous est donc proposé:

- D'adopter la présente délibération portant création de cette activité
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à la nomination par arrêté et à signer tous documents relatifs à cette activité
 - Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations

AFFICHE LE

- 5 AVR. 2019

NEUVILLE EN FERRAIN

Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain

Conseillère Départementale du Nord

Conseillère de la Métropole Européenne de

Envol en Préfecture le 0 5 AVR. 2019
NEUVILLE EN FERRAIN